



Pas de visite 'd'embauche a la medecine du travail

Par **nadege**, le **15/12/2010** à **14:19**

Bonjour, rnje travail dans une entreprise depuis septembre 2009 je n'ai jamais eu de visite par la medecine du travail j'ai demandé l'adresse de cotisation a mon employeur il me renseigne pas comment savoir s'il cotise et est ce que ca peut etre une cause de rupture de contrat.rnde puis octobre 2010 il me trouve des erreurs et il est sans arret a me faire des reproches je suis en arret car j'ai ma tension trop élevée du au stress et doit me faire hospitaliser.rnmerci

Par **P.M.**, le **15/12/2010** à **14:49**

Bonjour, rnVous pourriez déjà vous rapprocher de l'Inspection du travail mais je pense que vous prendriez un gros risque en prenant acte de la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur pour absence de visite obligatoire par le Médecin du travail car cela serait à l'appréciation souveraine du Conseil de Prud'Hommes...rnEn revanche, vous pourriez faire une demande de dommages-intérêts et une demande de résiliation judiciaire du contrat de travail, ce qui serait moins risqué...